

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil, au centre communautaire, au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs, le lundi 30 janvier 2017.

1- Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Sylvain Breton, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 35.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, messieurs Christin DuBois, Gilles Delamirande, Richard Houde, Réjean Laroche et Sylvain Riopel, formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton, maire.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Tous les membres du conseil ont renoncé à l'avis de convocation écrite normalement émise lors d'une assemblée extraordinaire et prendront en considération les sujets suivants :

- 1- Ouverture de l'assemblée;
- 2- Décréter une dépense de 635 120 \$;
- 3- Clôture de l'assemblée.

2- Décréter une dépense de 635 120 \$

17-01-23-2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2016-504 intitulé « Règlement pourvoyant aux réparations du Centre communautaire et autorisant un emprunt de 382 000 \$ et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour assurer le remboursement dudit emprunt »;

CONSIDÉRANT QUE la dépense n'a pas été décrétée par le Conseil à l'article 3 de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Réjean Laroche et résolu unanimement que le conseil municipal d'Entrelacs décrète une dépense de 635 120 \$ et emprunte une somme de 382 000 \$ qui sera remboursée en vingt (20) ans.

3. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 18 h 45.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton,
Maire

Ginette Brisebois,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Personne n'assistait à l'assemblée.